



FONDS DE SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS
CULTURELLES
D'INTÉRÊT COMMUNAL
ECLASSAN

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION

Événementielle (dossier complet)

Ou

Annuelle de fonctionnement et /ou exceptionnelle
(page 1, 2 et 7)

Deux dates limites de dépôt de dossier : fin mars / fin septembre

Informations / Contact : Commission Lien Associations et Commerces d'Eclassan (C.L.A.C.E)

Mairie Eclassan

Place des combattants

Tel : 04.75.68.50.01

Email : lien.assos.commerces.eclassan@gmail.com

IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION

Nom de l'association :

Numéro INSEE :

Adresse du siège social :

Code Postal : Commune :

Téléphone : Fax :

E-mail :

Adresse Site Internet :

Adresse de correspondance, si différente :

Code Postal : Commune :

Date de publication de la création de l'association au Journal Officiel :_ _

Nombre total d'adhérents :

Nombre de bénévoles contribuant régulièrement à l'activité de l'association :

Nombre de salariés en équivalent temps plein :

Identification du représentant légal de l'association

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : E-Mail :

Identification du Porteur de Projet

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : E-Mail :

Description de l'activité de l'association (nature, publics, territoire, etc...) :

.....
.....
.....

PRÉSENTATION DE LA MANIFESTATION

Merci de bien vouloir prendre connaissance du règlement d'attribution de subventions aux manifestations culturelles d'intérêt communautaire et de tenir compte des critères d'éligibilité.

NOM DE LA MANIFESTATION	
Dates et heures	
Localisation (communes)	
Champs artistiques	
Objectifs de la manifestation	
Description de la manifestation (thématique choisie, programmation artistique...)* *	
Capacité de la salle (si la manifestation se déroule en intérieur)	
Tarifs pratiqués	

* * Afin de permettre une meilleure appréciation du projet, vous pouvez joindre un complément écrit ou des documents (dossiers d'artistes, projets de plaquette, programme, affiches, photographies...).

Nombre de spectateurs attendus	
Publics visés : typologie (âges par exemple) et provenance géographique	
Actions de médiation envers les publics (intergénérationnel, milieu scolaire, autres associations, bibliothèques, expositions...)	
Partenaires impliqués et localisation	
Communication (outils et zone de diffusion)	
Actions en faveur de l'accessibilité	

BUDGET PRÉVISIONNEL DE LA MANIFESTATION

Dépenses	Montant		Recettes	Montant	
Budget artistique			Recettes propres		
	Prévisionnel	Réal		Prévisionnel	Réal
Contrat de cession Contrat d'engagement Honoraires artistiques			Billetterie		
Hébergement/restauration			Restauration / Buvette		
Autres frais / déplacements			Ventes diverses		
Budget technique			Subventions		
Location de matériel			Etat (DRAC)		
Rémunération des techniciens			Région		
Autres frais			Département 07		
			Département 26		
			CC Porte de DrômArdèche		
			Communes		
			Autres Organismes		
Frais d'organisation			Mécénat (sponsors)		
SACEM, SACD					
Sécurité					
Assurance					
Frais de communication			Autofinancement		
Plaquettes, programmes					
Affiches					
Communication radio					
Encart Presse					
Autres Frais (conception artiste)					
TOTAL			TOTAL		

Je soussigné (e)
 en qualité de
 certifie exactes les informations budgétaires mentionnées ci-dessus.

Fait à, le __ / __ / ____

Signature

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) (NOM, Prénom) :

Représentant(e) légal(e) de l'association (NOM) :

Agissant en qualité de :

- Déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférant ;
- Certifie exactes les informations du présent dossier ;
- Certifie respecter les obligations légales et du droit d'auteur (régularité par rapport au paiement des droits SACEM, SACD, CNV...)
- Atteste avoir pris connaissance du règlement d'attribution du Fonds de soutien aux manifestations culturelles de la commune ;
- M'engage à utiliser les subventions éventuellement attribuées pour la réalisation du projet culturel tel qu'il est décrit dans le dossier de demande de subvention ;
- M'engage, en contrepartie de l'aide attribuée, à mentionner l'aide financière de la Commune ainsi qu'à faire apparaître son logo sur tout support de communication ;
- M'engage à répondre aux sollicitations de la Commune en cas de nécessité de complément d'information et à entretenir des contacts réguliers avec la CLACE dans la mise en œuvre du projet,
- M'engage à fournir suite à la réalisation de notre projet, un compte de résultat réalisé ainsi qu'un bilan qualitatif et financier de la manifestation culturelle ;

Fait à le __ / __ / ____

Signature

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

- ✓ Formulaire de demande de subvention dûment complété avec descriptif détaillé de la manifestation (présentation de l'association, présentation de la manifestation, budget prévisionnel équilibré de la manifestation, attestation sur l'honneur signée du représentant légal) (si événementielle)
- ✓ Documents complémentaires permettant d'apprécier la nature du projet (dossiers d'artistes, projets de plaquette, programme, affiches, photographies...), (si événementielle)
- ✓ Copie des devis et/ou des contrats d'engagement des artistes retenus, (si événementielle)
- ✓ Statuts de l'association,
- ✓ PV de la dernière AG : Rapport d'activité, compte de résultat et bilan financier de l'association,
- ✓ Attestation d'assurance de l'année en cours,
- ✓ Relevé d'Identité Bancaire (RIB) original de l'association.
- ✓ Pour une demande exceptionnelle, fournir un devis prévisionnel de dépense.

RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

Objectifs :

Dans le cadre de la C.L.A.C.E., la commune d'Eclassan encourage les initiatives culturelles locales et festives à travers un fonds de soutien aux manifestations culturelles.

Ce dispositif s'adresse aux associations proposant une manifestation culturelle et/ou artistique et/ou festives répondant aux enjeux suivants :

- Le développement d'une logique communale.
- Le développement d'actions de qualité, innovantes et créatives.
- L'accès à la culture pour tous et la participation du public au projet.
- La participation au rayonnement culturel de la commune et ses environs.

Instruction des demandes

- Les projets sont instruits par une commission d'attribution composée de membres de la commission CLACE et présidée par le référent en charge de la commission.
- transmis pour décision (délibération du conseil municipal) en fonction des délégations votées lors de la CLACE.
- Les actions seront financées dans la limite des crédits inscrits à cet effet au budget annuel .

➤ **Montant accordé pour demande évènementielle :**

- L'aide ne pourra excéder 50 % du budget prévisionnel du projet, dans la limite de 1 000 € maximum de subvention : seuls les coûts liés directement à l'organisation de la manifestation seront pris en compte dans le calcul de la subvention.
 - Le montant de l'aide accordée au porteur de projet est fonction de l'importance du projet, de l'avis de la commission d'attribution fondé sur le respect des critères d'éligibilité.
 - En cas de diminution conséquente du budget prévisionnel, l'association s'engage à en informer dans les meilleurs délais la C.L.A.C.E. en précisant les raisons de cette baisse.
- Le montant de la participation financière allouée pourra alors être revu au prorata des dépenses acquittées inscrites au budget prévisionnel.

Le versement de l'aide s'effectuera dans les trois mois suivant la réalisation de l'action sur présentation de :

- la fiche bilan remplie (budget réalisé obligatoire selon page 5),
- documents complémentaires permettant d'étayer le bilan (articles de presse, support de communication),
- une dizaine de photos sous format dématérialisé représentatives des différents moments clés de l'événement,
- la copie des pièces justificatives des dépenses.

➤ **Montant accordé pour demande annuelle de fonctionnement :**

Ce montant sera unique à toutes les associations à hauteur de 200€.

➤ **ou exceptionnelle :**

Ce montant sera attribué ou pas, selon les dépenses prévisionnelles exceptionnelles et la pertinence de la demande.

Les sommes attribuées seront validées selon le budget global de la commission C.L.A.C.E. sous toute réserve que ce budget ne soit pas dépassé.

Ce règlement peut-être revu selon les demandes de l'année.